

ASIE / PACIFIQUE

GETBOL, ÉTENDUE COTIDALE CORÉENNE

REPUBLIQUE DE COREE



Vue aérienne de Shinan Getbol © UICN / Bastian Bertzky

CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L’UICN

GETBOL, ÉTENDUE COTIDALE CORÉENNE (RÉPUBLIQUE DE CORÉE) – ID N° 1591

RECOMMANDATION DE L’UICN AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL : Différer la proposition au titre des critères naturels.

Principaux paragraphes des Orientations :

Paragraphe 77 : Le bien proposé ne remplit pas les critères (viii) et (ix) du patrimoine mondial mais pourrait, après révision, remplir le critère (x).

Paragraphe 78 : Le bien proposé ne remplit pas, actuellement, les conditions d’intégrité et ne remplit que partiellement les obligations de protection et de gestion.

Contexte : L’attention du Comité est attirée sur la décision 43 COM 8B.3, adoptée en 2019, qui inscrit le Sanctuaire d’oiseaux migrateurs le long du littoral de la mer Jaune et du golfe de Bohai de Chine (Phase I), Chine, sur la Liste du patrimoine mondial, au titre du critère (x). Ce bien en série se trouve sur la même voie de migration que le bien proposé et la décision fait quelques recommandations à propos de la présente proposition.

1. DOCUMENTATION

a) Date de réception de la proposition par l’UICN :

La proposition d’origine a été reçue en mars 2019.

b) Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l’État partie :

Après la mission de l’UICN sur le terrain, l’État partie, République de Corée, a soumis des informations complémentaires ainsi qu’un plan de gestion révisé. Suite à la réunion du panel du patrimoine mondial de l’UICN, un rapport de situation a été envoyé à l’État partie, le 30 décembre 2019. Cette lettre décrivait l’état du processus d’évaluation et demandait des éclaircissements sur un certain nombre de points, notamment les raisons du choix et de la délimitation des éléments composant le bien proposé et le degré d’impacts dus aux modifications anthropiques et aux éventuelles menaces découlant des plans de développement et de l’infrastructure. L’État partie a soumis des informations additionnelles le 25 février 2020.

c) Littérature consultée :

Diverses sources, notamment : Birds Korea (2010). The Birds Korea Blueprint 2010 for the conservation of the avian biodiversity of the South Korean part of the Yellow Sea; Choi, Y.R. (2014). Modernization, Development and Underdevelopment: Reclamation of Korean tidal flats, 1950s–2000s, *Coastal & Ocean Management Volume 102, Part B*; Hong, S.K., Lee, J.A., Ihm, B.S., Farina, A., Son, Y., Eun-Shik, K. and Choe, J.C. eds. (2007). Ecological Issues in a Changing World: Status, Response and Strategy. Springer Science & Business Media; Crockford, N.J., Millington, S. and Provencher, J. (2018). Challenges and opportunities for transboundary conservation of migratory birds in the East Asian Australasian Flyway. *Conservation Biology* 32(3): 740-743; Hong, S.K. (2012). Tidal-flat islands in Korea: exploring biocultural diversity. *Journal of Marine*

and Island Cultures, 1(1):11-20; Kim, B.-S. (2017). Comparative Study of Inscription Process of Islands Property on UNESCO’s World Heritage List: Focusing on The Southwestern Coast Tidal Flats’ in Korea and the Sacred Island of Okinoshima and Associated Sites in the Munakata Region’ in Japan. *Journal of Marine and Island Cultures*, 6(2): 50-63. Kim, R. E. (2011). Is Ramsar Home Yet? A Critique of South Korean laws in light of the continuing Wetlands Reclamation. *Columbia Journal of Asian Law*, 24 (2):437-476; Koh, C.-H. and Khim, J.S. (2014). The Korean tidal flat of the Yellow Sea: Physical setting, ecosystem and management, *Coastal & Ocean Management Volume 102, Part B*; Lee, H.J., Kim, Y.H., and Chu, Y.S. (1998). Sedimentology of tidal flats on the west coast, Korea. *Ocean Research* 20: 153-165; MacKinnon, J., Verkuil, Y.I. and Murray, N. (2012). IUCN situation analysis on East and Southeast Asian intertidal habitats, with particular reference to the Yellow Sea (including the Bohai Sea). *Occasional Paper of the IUCN Species Survival Commission No. 47*, IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK; Miththapala, S. (2013). Tidal flats. *Coastal Ecosystems Series 5*, Colombo, Sri Lanka: IUCN; Moores, N., Young, L., Millington, S., Xia, S., Yu, L., Yu, X., Ri, K.S., Kim, T.S., Lim, J. and Glenk, F. (2019). National actions and international frameworks for the conservation and wise use of tidal flats and other coastal wetlands in the Yellow Sea. *Wetlands: Ecosystem Services, Restoration and Wise Use* (pp. 159-184), Springer, Cham; Murray, N.J., Ma, Z. and Fuller, R.A. (2015). Tidal flats of the Yellow Sea: A review of ecosystem status and anthropogenic threats. *Austral Ecology* 40, 472–481; Sato, M. and Koh, C.H. (2004). Biological richness of the Asian tidal flats and its crisis by human impacts. *Ecological Issues in a Changing World* (pp. 135-155), Springer, Dordrecht; Studts, C.E. et al. (2017). Rapid population decline in migratory shorebirds relying on Yellow Sea tidal mudflats as stopover sites. *Nature Communications* 8:14895.

Yasumara, S., Wang, Y., Chae, E.S., Kim, T., Yoshida, M., Tsuji, K., Yamamoto, A. and Kim, E. (2014). The comprehensive report of the Yellow Sea eco-region support project 2007-2014, WWF, Kiost, Tokyo.

d) Consultations : 13 études théoriques reçues. La mission a rencontré, entre autres, de nombreuses parties prenantes, notamment des représentants de l'État partie, de l'université, des ONG, des représentants de la communauté locale (y compris des chefs de village et des dirigeants de la coopérative de pêche), et d'autres experts.

e) Visite du bien proposé : Bastian Bertzky et Sonali Ghosh, 30 septembre – 8 octobre 2019

f) Date à laquelle l'UICN a approuvé le rapport : mai 2020

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Le bien proposé se trouve sur la mer Jaune, entre la Chine et la péninsule de Corée. Plus de 60 grands cours d'eau et environ 80 petits déversent des sédiments dans cette mer semi-fermée, notamment le fleuve Jaune et le Yangtsé, en Chine et le fleuve Geumgang, en République de Corée. L'association entre ces charges élevées de sédiments et la géographie partiellement fermée de la mer Jaune a conduit à la formation d'une des plus vastes étendue cotidale du monde.

Toutefois, la construction de barrages sur les cours d'eau et l'assèchement à grande échelle de la zone côtière, de pair avec la pollution et la surexploitation, ont fortement modifié les écosystèmes des étendues cotidales de la mer Jaune. L'analyse de situation de l'UICN sur les habitats intertidaux d'Asie de l'Est et du Sud-Est note, en 2012, une perte de 35 % des habitats intertidaux dans les six zones d'habitats clés de la mer Jaune, depuis le début des années 1980. L'état de conservation global très dégradé des étendues cotidales de la mer Jaune se traduit par le fait que, selon les critères de l'UICN, cet écosystème dans son ensemble est actuellement considéré en danger sur la Liste rouge de l'UICN des écosystèmes. Il est probable que la perte d'habitats soit le facteur principal du déclin des espèces tributaires de la mer Jaune pendant leur migration sur la voie de migration Asie de l'Est-Australasie (EAAF) qu'empruntent les populations d'oiseaux de 21 pays au moins.

Le bien proposé se trouve sur le littoral oriental de la mer Jaune, sur les côtes sud-ouest et sud de la République de Corée. Il comprend quatre éléments (voir tableau 1) – Seocheon Getbol, Gochang Getbol, Shinan Getbol (le plus grand avec 85,1 % de la superficie totale) et Boseong-Suncheon Getbol. Le bien a une superficie totale de 129 346 ha et les éléments se trouvent dans des zones tampons dont la superficie totale est de 74 497 hectares.

Les éléments composants présentent une combinaison complexe de conditions géologiques,

océanographiques et climatologiques qui ont favorisé le développement de systèmes sédimentaires côtiers avec une diversité d'écosystèmes d'étendues cotidales. Tous les éléments sont représentatifs des étendues cotidales des archipels de la mer Jaune, mais chacun illustre l'un des quatre sous-types d'étendues cotidales de Getbol : le type estuarien, le type de baie ouverte, le type archipel et le type semi-fermé. La valeur universelle exceptionnelle invoquée pour le bien, selon les critères (viii), (ix) et (x), repose sur la diversité de ces écosystèmes d'étendues cotidales et leurs éléments géologiques, géomorphologiques et écologiques et processus associés, et sur la riche biodiversité.

N°	Nom de l'élément	Superficie (ha)	Zone tampon (ha)
1	Seocheon Getbol	6 809	3 657
2	Gochang Getbol	6 466	1 785
3	Shinan Getbol	110 086	67 254
4	Boseong-Suncheon Getbol	5 985	1 801
Superficie totale		129 346	74 497

Tableau 1 : Éléments composant le bien proposé, Getbol, étendue cotidale coréenne

Le choix de ces éléments (comme expliqué de manière approfondie dans l'information complémentaire) vise à faire en sorte que chacun réponde aux trois critères du patrimoine mondial choisis et comprenne a) de vastes étendues sableuses, vasières, étendues mixtes et habitats rocheux qui abritent des communautés écologiques complexes ; b) des habitats d'importance critique pour les oiseaux migrateurs et certaines espèces endémiques ; et c) des éléments géologiques et géomorphologiques tels que des langues de sable, des bancs de sable et de gravier, des chéniers, des chenaux de marée, des rigoles de marée et de nombreuses îles. Le choix s'est également fait en fonction de l'état de protection et de gestion et a porté sur des régions où les communautés locales ont une attitude favorable et où il est possible de mettre en place un système de protection et de gestion intégrée.

Concernant le critère (viii), le dossier décrit le bien proposé comme le seul exemple d'étendue cotidale à la géodiversité élevée et parsemée d'îles, avec un régime macrotidal, dans un milieu influencé par la mousson. Le site possède la formation de boue de l'Holocène la plus épaisse du monde, déposée sur une période de plus de 8500 ans. Chacun des quatre éléments a été choisi de manière à refléter des caractéristiques et processus géologiques et géomorphologiques qui diffèrent de ceux des trois autres, tout en partageant la même source principale de sédiments – le fleuve Geumgang. Shinan Getbol est unique car il se compose surtout de vasières créées par la protection d'un grand groupe d'îles contre des vents et des vagues énergiques générés depuis le nord et le nord-ouest pendant la mousson d'hiver en Asie. Boseong-Suncheon Getbol, considérablement plus petit, se caractérise également par des vasières tandis que le milieu des deux autres

éléments, Gochang Getbol et Seocheon Getbol, est dominé par les sables dans un cadre de baie ouverte.

Concernant le critère (ix), la proposition se concentre sur des communautés écologiques complexes vivant dans les habitats boueux, sableux et rocheux qui soutiennent différents niveaux trophiques. Dans les vasières, *Octopus minor* est un grand prédateur et une espèce clé tandis que les espèces détritivores comme les crabes estuariens japonais (*Macrophthalmus japonica*), les crabes violonistes (*Uca lactea*) et les polychètes (vers annelés) sont les espèces dominantes. Sur les étendues de sable, les espèces clés sont les oiseaux d'eau. Les espèces détritivores telles que le crabe *Ocypode stimpsoni*, le mollusque *Umbonium thomasi* et les polychètes ainsi que différentes espèces suspensivores, comme les palourdes, sont les espèces dominantes.

Concernant le critère (x), le dossier souligne la fonction essentielle des éléments proposés en tant que sites étapes et de nourrissage pour les oiseaux migrateurs de la mer Jaune, le long de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie (EAAF), une des voies de migration les plus menacées au monde. Le bien proposé abrite des espèces en danger au plan international, dont les habitats ont diminué au point qu'il n'y a plus aujourd'hui qu'un petit nombre de sites étapes et de lieux de nidification et de nourrissage qui leur conviennent. Vingt-deux espèces menacées au plan mondial ou quasi-menacées, comme le bécasseau spatule (*Calidris pygmaea*) En danger critique (CR), fréquentent le bien proposé. Selon le dossier de la proposition, le grand nombre de limicoles – tant par le nombre des espèces que par celui des individus – s'explique par la production primaire et la biodiversité extrêmement élevées de 375 diatomées benthiques, 152 macro-algues marines et 857 macrobenthos en comparaison avec les étendues intertidales de climat tempéré à l'échelon mondial. Au total, 2150 espèces de la flore et de la faune ont été enregistrées, notamment 47 espèces d'invertébrés marins endémiques et cinq en danger, ainsi qu'un total de 118 espèces d'oiseaux migratrices.

La proposition met l'accent sur les liens entre la géodiversité et la biodiversité et décrit aussi la manière dont la diversité culturelle et l'activité humaine dépendent du milieu naturel. L'utilisation traditionnelle a évolué dans le temps, dans le bien proposé, et on considère qu'elle fait partie intégrante de l'écosystème. De nombreuses entreprises et fraternités villageoises de pêcheurs, qui vivent en association avec le bien proposé, s'efforcent de gérer leurs lieux de pêche communaux de manière durable en appliquant des règlements d'autogestion et l'exécution conjointe et la coordination du calendrier, du lieu et de la taille des captures.

3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES SITES

Le dossier de la proposition contient une analyse comparative extrêmement technique qui rassemble les contributions d'un réseau de spécialistes ayant une expérience mondiale. L'analyse compare 40 sites

représentant des écosystèmes océaniques et de zones humides côtières, y compris des étendues cotidales. Six biens du patrimoine mondial figurent sur cette liste (la mer des Wadden, le Parc national du banc d'Arguin, les Sundarbans, la Baie d'Ha-Long, la Haute Côte / Archipel de Kvarken et les Îles Galápagos). L'analyse conclut que la mer des Wadden est le seul site, hors de la région de la mer Jaune, qui possède de vastes étendues cotidales sous climat tempéré semblable à celui de la proposition mais que sa géologie, sa géomorphologie, son océanographie, sa productivité et sa biodiversité sont différentes. Dans la région de la mer Jaune, le Sanctuaire d'oiseaux migrateurs le long du littoral de la mer Jaune et du golfe de Bohai de Chine (Phase I) est le site le plus comparable mais, là encore, l'analyse décrit une géologie, une géomorphologie et une océanographie différentes, ajoutant que ce bien a été inscrit au titre du seul critère (x).

L'UICN note cependant que l'analyse pose un certain nombre de questions et de problèmes qui sont également discutés dans les sections suivantes relatives à l'intégrité. Premièrement, il y a d'autres sites dans la région qui auraient pu être comparés, comme la Réserve d'oiseaux migrateurs de Mundok, un Site Ramsar et du Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est-Australasie (EAAF) sur la côte ouest (le long des estuaires des fleuves Chongchon et Taeryong) en République populaire démocratique de Corée, qui semble posséder un paysage d'étendues cotidales et une géodiversité semblables. Certains auteurs citent aussi l'importance de la mer d'Ariake, à l'ouest de Kyushu, Japon, qui a des caractéristiques environnementales semblables. Quant aux autres sites d'étendues cotidales de République de Corée, l'État partie fournit des informations additionnelles pour enrichir la comparaison entre d'une part, les éléments choisis et autres sites du système sédimentaire du fleuve Geumgang contenus dans la proposition, et d'autre part, les étendues cotidales influencées par le système du fleuve Hangang. Bien qu'il manque quelques données, les éléments choisis ne semblent pas se distinguer clairement de ces autres sites dont certains semblent posséder des attributs géomorphologiques semblables et un nombre d'oiseaux comparable ou plus élevé. Cette constatation pose des questions fondamentales du point de vue de l'intégrité car les éléments choisis pour le bien proposé ne semblent pas contenir la gamme complète des attributs nécessaires pour exprimer la valeur universelle exceptionnelle.

Concernant le critère (viii), un point essentiel pour la comparaison n'a pas été pris en compte. Il s'agit de la taille relativement vaste de la mer des Wadden, le bien du patrimoine mondial le plus directement comparable, qui comprend un seul système contigu de plus de 1,1 million d'hectares. Par contraste, seul l'élément Shinan Getbol est relativement vaste, avec de grandes vasières, mais n'atteint pas 10 % de la superficie de la mer des Wadden tandis que les trois autres éléments, ensemble, n'atteignent que 5 % de la superficie de Shinan Getbol. Il ne fait aucun doute que Shinan Getbol constitue un ensemble impressionnant et vaste de processus géologiques en cours, mais les autres

éléments peinent à illustrer des systèmes côtiers étendus et les arguments avancés pour justifier le critère (viii) dans leur cas, s'appuient sur la définition d'une classification plutôt spécialisée de Getbol, à savoir que les sites sélectionnés sont adéquats pour représenter quatre types différents d'étendues cotidales. Deux autres éléments, considérablement plus petits, Gochang Getbol et Seocheon Getbol, présentent des milieux dominés par le sable dans un cadre de baie ouverte. Le dernier, Boseong-Suncheon, est également dominé par des vasières mais présente une géomorphologie simple, à l'exception de points de vue panoramiques sur les marais salés. Certes, le littoral complexe avec ses nombreuses îles au régime macrotidal et l'apport important de sédiments de Shinan Getbol, dans un milieu de mousson, est sans conteste impressionnant, mais cela ne signifie pas que le bien proposé dans son ensemble puisse être considéré comme exceptionnel au plan mondial.

Concernant le critère (ix), le dossier insiste sur la diversité et la production primaire du bien proposé, argumentant que cette dernière est plus élevée que celle des sites comparés. Toutefois, la production primaire est la seule donnée fournie pour les processus biologiques et écologiques et la productivité des sites intégrés dans la proposition n'est qu'une petite partie de celle des écosystèmes de vasières de toute la République de Corée (et plus largement de la mer Jaune). La proposition ne parvient pas à justifier l'application de ce critère avec des preuves scientifiques. Il semble qu'il soit nécessaire de poursuivre la recherche écologique pour pouvoir invoquer le critère (ix) et pour étayer le choix et l'étendue des éléments composants. Comme pour le critère (viii), les petites dimensions des éléments sont un facteur limitant et, une fois encore, la comparaison évidente avec l'immense mer des Wadden est frappante. Du point de vue de l'intégrité, la comparaison est également limitée. Le dossier affirme que le bien proposé contient des chaînes trophiques complexes dans de nombreux microhabitats au sein d'un « écosystème terrestre-côtier-marin unique, intact et interconnecté », l'UICN note que la connexion entre les éléments terrestres, côtiers et marins de l'écosystème a été gravement perturbée par des modifications anthropiques et n'est pas intacte (voir section 4.5). Enfin, il importe de noter que l'intégrité globale de l'écosystème, au sein du système plus vaste de la mer Jaune, a été fortement compromise par le drainage, le développement et la pollution (voir discussion à la section 4).

Concernant le critère (x), l'analyse aurait pu être renforcée par des comparaisons avec d'autres sites de la mer Jaune, en particulier avec le Sanctuaire d'oiseaux migrateurs le long du littoral de la mer Jaune et du golfe de Bohai de Chine (Phase I). À l'exception de Shinan Getbol qui a une superficie de 110 086 ha, les autres éléments, allant de 5985 ha à 6809 ha, apportent peu d'espace. Ces chiffres ne sont pas comparables avec les deux éléments du Sanctuaire d'oiseaux migrateurs qui couvrent 144 839 ha et 43 804 ha respectivement, ou avec les systèmes beaucoup plus vastes de la mer des Wadden. Pour tous les éléments sélectionnés, le dossier manque de

données sur l'état, l'occurrence et les tendances à long terme des espèces et des populations d'oiseaux. Ces données sur les espèces d'oiseaux migrateurs auraient dû servir à évaluer comment les éléments choisis se placent dans le contexte régional de la voie de migration. Cette remarque est tout particulièrement importante si l'on considère qu'au niveau mondial, la plus importante valeur de conservation de la biodiversité des systèmes côtiers et intertidaux de la mer Jaune est leur rôle vital en tant que pôle majeur de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie (EAAF).

L'EAAF se distingue parce que l'on y trouve le plus grand nombre d'espèces En danger (EN) et, dans certains cas, En danger critique (CR), et que c'est l'une des voies de migration les plus menacées du monde. La totalité de l'EAAF est confrontée à différentes menaces, mais la mer Jaune encore plus que n'importe quel autre point de l'EAAF, selon l'analyse de situation de l'UICN sur les habitats intertidaux d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est, en 2012. Cette étude de l'UICN a identifié le littoral oriental de la mer Jaune, en République de Corée, avec neuf autres Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), comme zone clé pour les limicoles et les oiseaux d'eau de l'EAAF. Toutefois, les éléments du bien proposé ne couvrent que la partie centrale et méridionale de cette zone clé et partiellement les ZICO respectives.

L'UICN, en collaboration avec le PNUE WCMC, a entrepris une analyse comparative supplémentaire, axée sur les critères (ix) et (x), et a conclu que la biodiversité que le bien proposé est censé représenter est d'importance mondiale, en particulier du point de vue de l'application possible du critère (x). Getbol, étendue cotidale coréenne, chevauche l'écorégion d'eau douce de la péninsule coréenne sud-orientale, qui n'est pas encore représentée sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères relatifs à la biodiversité. Toutefois, l'écorégion prioritaire marine de la mer Jaune est déjà représentée. Le bien proposé ne figure dans aucune unité biogéographique mentionnée comme une lacune sur la Liste du patrimoine mondial, mais le littoral oriental de la mer Jaune plus généralement est décrit, dans l'analyse de situation de l'UICN sur les habitats intertidaux d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est, comme l'une des zones clés aux plus grandes valeurs pour la diversité des limicoles.

L'analyse comparative supplémentaire note que le bien proposé offre d'importants sites étapes aux oiseaux migrateurs qui se déplacent le long de l'EAAF, en particulier depuis l'assèchement de Saemangeum. D'après les données disponibles, le bien proposé semble présenter un niveau de biodiversité comparable à d'autres biens du patrimoine mondial possédant d'importantes zones humides cotidales inscrites au titre des critères sur la biodiversité. Les étendues cotidales ont un taux élevé d'endémisme dans la mer Jaune et accueillent plusieurs espèces d'oiseaux menacées au plan mondial, qui résident ou qui migrent à travers le site, comme le bécasseau spatule (*Calidris pygmaea*), En danger critique (CR), qui est l'une des espèces clés dont on trouve l'habitat

dans le bien du patrimoine mondial récemment inscrit du Sanctuaire d'oiseaux migrateurs le long du littoral de la mer Jaune et du golfe de Bohai de Chine (Phase I).

Dans l'ensemble, l'UICN conclut que l'analyse comparative, tout en étant, par de nombreux aspects, louable et approfondie, ne tient pas dûment compte des questions d'intégrité dans ses conclusions et demeure non convaincante du point de vue de l'application des critères naturels. L'approche adoptée, qui consiste à identifier des sites ayant des attributs qui correspondent aux trois critères en même temps avec l'ajout d'un filtre relatif à la protection et à la gestion, a abouti à la sélection limitée de quatre éléments. Trois d'entre eux sont relativement petits et l'approche a omis des régions qui auraient été importantes pour l'expression de la valeur universelle exceptionnelle et qui rempliraient les obligations en matière d'intégrité au titre de chacun des trois critères. L'espace limité qui en résulte est surpassé par l'échelle comparative de la mer des Wadden dont les éléments considérablement plus vastes contiennent des étendues cotidales intactes et contiguës.

Néanmoins, l'UICN souligne que le grand écosystème de la région de la mer Jaune est d'importance mondiale, en particulier au titre du critère (x), ce qui pourrait être démontré par une proposition reconfigurée pour refléter pleinement les sites EAAF clés et les ZICO. Du point de vue du critère (ix), il serait clairement nécessaire de rassembler et de produire des preuves scientifiques en mesure de démontrer l'importance et d'appuyer le choix et la conception des éventuels éléments composants. Pour les trois critères, les éléments ne sont pas de dimensions suffisantes pour représenter des processus géomorphologiques (viii), des processus écologiques (ix) et des habitats (x) complets et intacts.

4. INTÉGRITÉ, PROTECTION ET GESTION

4.1. Protection

Le bien proposé appartient à 100 % à la République de Corée, y compris les zones tampons marines. Le Ministère des océans et des pêches a autorité sur toutes les zones cotidales au-dessous de la laisse de haute mer. Le Ministère de l'environnement est responsable des estuaires qui alimentent les sites proposés ainsi que de la biodiversité, y compris les oiseaux migrateurs.

Les quatre éléments du bien en série proposé sont protégés dans leur intégralité en tant qu'aires protégées de zones humides, au titre de la Loi sur la conservation des zones humides. Plusieurs autres lois et règlements, y compris la Loi sur la conservation et la gestion des écosystèmes marins, s'appliquent au bien proposé et aux zones tampons, ce qui peut mettre un frein aux activités préjudiciables.

La Loi sur les étendues cotidales, adoptée en 2019 est un ajout important au cadre juridique pour la conservation et illustre un changement de politique :

de l'assèchement à la conservation des étendues cotidales. Selon l'information complémentaire fournie par l'État partie, la loi a vocation à restaurer les étendues cotidales asséchées dans 25 sites et à protéger la bonne santé des étendues cotidales destinées à la conservation, à une gestion sûre, au repos ou à la production et à l'expérience. Un plan d'action 2019-2023 pour la restauration des écosystèmes d'étendues cotidales a été mis au point dans le but d'agrandir les zones réservées à des projets de restauration des étendues cotidales et à renforcer les incitations en faveur de la restauration et les systèmes de gestion des projets.

Les activités de pêche traditionnelle peuvent se poursuivre au niveau actuel et sous réserve de l'application de règlements autogérés par les coopératives de pêche, conformément à la Loi sur les pêches et à la Loi sur la conservation des zones humides. L'intérêt inhérent des communautés locales et leur mode de gestion traditionnel jouent un rôle important en garantissant une protection efficace du bien proposé, sachant que des étendues cotidales en bonne santé soutiennent de nombreux moyens d'existence locaux.

Le bien chevauche aussi quatre Sites Ramsar (Seocheon, Gochang, Jeungdo et la baie de Suncheon) et trois Réserves de biosphère de l'UNESCO (Shinan Dadohae, Gochang et Suncheon), mais il ne semble pas y avoir de mesures de gestion intégrée avec ces autres désignations. En outre, des zones qu'il semblerait important d'inclure dans le bien proposé ont apparemment été exclues parce qu'elles ne sont pas suffisamment protégées. Comme la biodiversité et la géodiversité du bien proposé dépendent de processus et d'écosystèmes qui s'étendent bien au-delà des éléments composants, il serait nécessaire de mettre en place des mesures de sauvegarde et de protection dans la région en général, y compris dans le bassin versant du Geumgang.

L'UICN considère que le statut de protection du bien proposé remplit les obligations énoncées dans les Orientations.

4.2 Limites

Les limites du bien proposé sont le reflet de valeurs de géopatrimoine et tiennent compte de certains sites d'importance critique pour les espèces d'oiseaux migratrices clés et leurs habitats. Elles sont aussi le reflet des activités humaines en cours et des besoins de développement anticipés ainsi que des limites administratives. Le bien proposé a été principalement délimité d'après la superficie des étendues cotidales, en tenant compte, en premier lieu, des résultats de l'étude des mesures de la zone cotidale conduite tous les cinq ans par le Ministère des océans et des pêches (MOP) et, deuxièmement, des zones humides intertidales définies par la Convention de Ramsar et des zones subtidales, comprenant des chenaux de marée de moins de six mètres de profondeur.

Toutefois, concernant l'intégrité du bien en série proposé, l'UICN note d'importantes lacunes, que ce soit du point de vue de son caractère intact ou de son exhaustivité. Pour ce qui est du caractère intact, l'UICN note que le bien proposé est bien souvent cerné par des paysages agricoles, industriels et urbains fortement modifiés, dans un contexte d'assèchement des terres à grande échelle. Le caractère intact du système de vasières semble, globalement, douteux, sachant que 22 % des étendues cotidales ont été asséchées selon le dossier de la proposition. Trente et un pour cent du littoral a été modifié par la construction de digues à partir desquelles des structures sédimentaires se sont, par la suite, développées. Le projet d'assèchement de Saemangeum et d'autres grands projets d'infrastructure (ponts et ports, par exemple) ont aussi affecté certaines parties du bien proposé.

Les zones modifiées appartiennent souvent à des municipalités voisines qui ont choisi un mode de développement différent de celui des municipalités qui participent à la proposition. Les limites du bien comprennent, en conséquence, surtout des zones où les obligations de protection et de gestion peuvent être satisfaites et correspondent exactement à l'étendue des aires protégées de zones humides inscrites au titre de la Loi nationale sur la conservation des zones humides. Toutefois, à l'exception de Shinan Getbol, les éléments choisis ne comprennent que de petits espaces pouvant être encore relativement intacts dans un paysage beaucoup plus vaste mais compromis. Il importe toutefois de noter que les îles non habitées sont généralement incluses dans le bien proposé, ne serait-ce que parce qu'elles sont d'importantes zones de repos pour les oiseaux tandis que les îles habitées et généralement plus vastes sont incluses dans la zone tampon.

Concernant l'exhaustivité, la question la plus évidente du point de vue des limites est que quatre éléments seulement ont été sélectionnés pour cette proposition alors que la majeure partie de la côte ouest de la République de Corée est bordée par des étendues cotidales. Dans l'information complémentaire, l'État partie explique les raisons de son choix et confirme ainsi que le but de la proposition est que chaque élément réponde aux trois critères sélectionnés pour la proposition. En conséquence, les limites semblent être le reflet de l'accent mis sur la présentation de valeurs de géopatrimoine (liées au système de sédimentation du fleuve Geumgang) et n'incluent que peu de zones soutenant des valeurs de biodiversité justifiant l'évaluation au titre du critère (x).

Les évaluateurs notent que le bien proposé exclut plusieurs étendues cotidales et leur arrière-pays, qui sont d'importance internationale pour les oiseaux d'eau, comme à Incheon (Ganghwa, Yeongjong, Song Do) et Gyeonggi (Hwaseong et baie d'Asan). Les habitats et sites de nidification importants de plusieurs espèces menacées au plan mondial sont absents, notamment pour la sterne d'Orient (CR) (*Thalasseus bernsteini*), la petite spatule (EN) (*Platalea minor*), l'aigrette de Chine (VU) (*Egretta eulophotes*), la mouette de Saunders (VU) (*Chroicocephalus*

saundersi) et l'oie cygnoïde (VU) (*Anser cygnoid*) ou ne comprennent que peu de sites de reproduction de quelques espèces seulement. Cette remarque est illustrée par l'omission de plusieurs Zones importantes pour la conservation des oiseaux / Zones clés pour la biodiversité (ZICO / ZCB) et d'autres zones prioritaires pour la conservation de la nature.

Lorsqu'il y a un chevauchement avec une ZICO, les limites semblent ne pas tenir compte des principales zones importantes. Par exemple, l'élément Shinan Getbol du bien proposé chevauche seulement partiellement la zone importante pour la conservation des oiseaux de l'étendue cotidale de Muan et néglige la ZICO de la baie d'Hampyeong. L'étendue cotidale de Ganghwa, désignée Réserve naturelle, n'a pas été intégrée dans la proposition alors qu'elle abrite le plus grand site de nidification de la petite spatule (*Platalea minor*) En danger, en République de Corée, et présente des valeurs comparables ou plus élevées du point de vue des indicateurs de biodiversité et de la production primaire ainsi qu'une géodiversité comparable.

Concernant les critères (viii) et (ix), le choix de quatre éléments composants, dont trois ont des dimensions et une étendue géomorphologique limitées, n'offre pas l'échelle suffisante pour couvrir des systèmes de vasières intertidales complets, et exclut différents éléments nécessaires pour remplir les conditions d'intégrité. Seul l'élément Shinan Getbol est un système vaste et particulièrement complexe de vasières. Les limites devraient comprendre des zones marines côtières, les estuaires des fleuves qui s'y déversent et l'arrière-pays, et en particulier des régions qui accueillent de fortes concentrations de poissons et d'oiseaux d'eau. Les évaluateurs notent aussi que le critère (ix) est compromis par un littoral extrêmement modifié qui devrait être restauré. Les quatre éléments excluent des habitats adjacents qui sont liés par des processus écologiques, et omettent notamment des étendues cotidales contiguës dont dépendent les oiseaux d'eau et d'autres espèces mobiles. En conséquence, le bien proposé ne représente pas l'écosystème terrestre-côtier-marin interconnecté et n'assure pas de continuité ni de connectivité à grande échelle, « de la crête au récif ».

De même, les zones tampons proposées n'offrent pas de couche de protection additionnelle suffisante, en mesure d'englober l'habitat adjacent. Le bien proposé ne dispose que de zones tampons étroites, de 500 m en direction de la mer et de 100 m en direction de l'arrière-pays. En réponse aux préoccupations soulevées par le panel du patrimoine mondial de l'UICN, l'État partie convient, dans l'information complémentaire, qu'une expansion future des zones tampons est nécessaire et s'engage à améliorer les zones tampons « dans les deux ans qui suivront l'inscription éventuelle » en ajoutant des zones humides importantes et des zones agricoles.

Selon le dossier de la proposition, il ressort de l'analyse comparative qu'une expansion du bien proposé sera possible lorsque les mesures de protection et de gestion seront en vigueur. Cette

proposition pourrait être une première étape dans une approche en plusieurs phases et l’UICN a cherché à obtenir d’autres informations de l’État partie concernant son intention future. À ce stade, les plans pour de nouvelles phases proposées envisagent une deuxième phase d’étendues cotidales alimentées par les systèmes de sédimentation du fleuve Hangang. Toutefois, cette deuxième phase est très peu détaillée et il n’y a pas encore de vision pour une approche plus vaste, en plusieurs phases. En revanche, cette vision, assortie de sites spécifiques, était décrite dans le cadre de la proposition récemment inscrite de la phase I du Sanctuaire d’oiseaux migrateurs le long du littoral de la mer Jaune et du golfe de Bohai de Chine.

En résumé, l’UICN considère que les limites prévues dans la proposition ne sont pas actuellement adéquates : premièrement, les éléments composants, à l’exception possible de Shinan Getbol, ne sont pas suffisamment grands, et de loin, pour démontrer la représentation des processus géomorphologiques et écologiques à grande échelle de la mer Jaune, en République de Corée, et ne justifient donc pas l’application des critères (viii) et (ix). Deuxièmement, les éléments omettent des zones clés importantes, adjacentes aux zones actuelles, ainsi que d’autres Zones clés pour la biodiversité qui pourraient renforcer le bien en série au titre de ces critères. Vues sous l’angle des valeurs de biodiversité, les limites sélectionnées semblent avoir besoin d’amendements considérables. Troisièmement, dans l’ensemble, les zones tampons proposées n’ont pas la taille suffisante pour fournir une protection au bien proposé.

L’UICN considère que les limites du bien proposé ne remplissent pas les obligations énoncées dans les Orientations.

4.3 Gestion

C’est le Ministère des océans et des pêches (MOF) qui est chargé de la gestion des zones humides côtières ; les Bureaux régionaux de l’environnement et Centres pour les zones humides collaborent avec les autorités locales à la gestion des aires protégées de zones humides côtières. Le système de gestion intégrée proposé impliquera les trois gouvernements provinciaux et cinq gouvernements locaux participant à la proposition, ainsi que le Ministère des océans et des pêches (MOP) et l’Administration du patrimoine culturel (APC).

Le Ministère de l’environnement (MOE) et le Service coréen des parcs nationaux (KNPS) sont responsables des zones humides intérieures et n’ont pas beaucoup participé à la proposition. Seul l’élément Shinan Getbol a un parc national dans ses limites. Dans l’information complémentaire, l’État partie décrit plusieurs mécanismes dans lesquels le MOE et le KNPS seront consultés en matière de gestion. Il est en outre indiqué que « *la participation du MOE au système de gestion intégrée, en tant qu’institution coopérante, sera discutée* » en cas d’inscription. Toutefois, notant l’importance des zones humides intérieures et autres habitats intérieurs pour de nombreuses espèces

d’oiseaux, l’UICN considère qu’une coordination systématique entre la gestion des étendues cotidales et la gestion des habitats intérieurs devrait être considérablement renforcée et mise en place avant ou pendant le processus de proposition.

Le bien proposé dispose de ressources financières et techniques suffisantes, de personnel dans toutes les autorités concernées, et tout cela devrait être encore accru au moment de l’inscription. De nombreuses activités sont en cours au sein de différents paliers de gouvernement, d’organisations non gouvernementales et de communautés locales qui soutiennent la gestion efficace et l’application des aires protégées de zones humides constituant le bien. Si le bien proposé est inscrit, la gestion sur le terrain et les efforts de conservation et de restauration devraient encore être renforcés, en collaboration avec les partenaires concernés. Il y a aussi de nombreuses mesures en vigueur pour prévenir et réduire les risques et y réagir (par exemple, les risques liés aux catastrophes naturelles et anthropiques).

Chacun des quatre éléments composants dispose d’un plan de gestion au niveau du site, et certains de ces plans de gestion sont en train d’être actualisés. Il existe un système documenté de gouvernance et de gestion dont les éléments clés sont déjà en vigueur, notamment les Comités de gestion locaux et la coordination globale par l’Équipe de promotion du patrimoine mondial depuis 2014. Après inscription devraient être établis le Comité de gestion intégrée du patrimoine mondial de Getbol et le Centre du patrimoine mondial de Getbol, les Bureaux de gestion locaux et le Réseau de comités de gestion locaux. Le plan de gestion intégrée, actuellement indicatif, et un système de suivi intégré seraient également appliqués après l’inscription. L’UICN considère que le plan de gestion intégrée devrait être complété par de plus amples détails sur les interventions de gestion spécifiques qui seraient requises pour soutenir et maintenir la valeur universelle exceptionnelle potentielle.

Toutefois, l’UICN note que d’importants instruments de gestion, qui pourraient certes être déclenchés par l’inscription, ne sont pas encore en vigueur. L’UICN considère aussi que la portée du plan de gestion devrait être élargie au-delà du bien proposé pour comprendre également la gestion de la zone tampon et de la zone environnante.

L’UICN considère que la gestion du bien proposé remplit partiellement les obligations énoncées dans les Orientations, sous réserve de la mise à jour et de l’application du plan de gestion intégrée et de tous les instruments de gestion.

4.4 Communautés

Plus de 42 000 personnes vivent dans la zone tampon du bien proposé tandis que ce dernier et sa zone tampon sont utilisés par un plus grand nombre de personnes encore pour différentes activités, notamment la pêche et le tourisme. Certaines des

communautés locales dépendent encore de l'étendue cotidale pour leur subsistance. De vastes processus de consultation ont précédé la désignation des aires protégées de zones humides et la préparation de la proposition. Dans certaines régions, il a fallu plusieurs années pour surmonter la résistance initiale et finalement obtenir l'appui des communautés pour la proposition. Globalement, il semble que l'appui des parties prenantes à cette proposition soit solide et qu'il y ait une bonne collaboration entre les différents paliers de gouvernement et de nombreuses parties prenantes en matière de gouvernance et de gestion du bien et de la région environnante. Les résidents locaux sont devenus des parties prenantes importantes au Comité de gestion des aires protégées de zones humides qui a été établi pour chaque élément composant. Dans le cadre de ces comités, les résidents participent aux processus de gestion et de prise de décisions relatives au bien proposé. Les communautés locales et les coopératives de pêche semblent participer à ces processus mais certaines ONG nationales ont exprimé le vœu d'être davantage consultées et de participer plus étroitement.

Dans la région du bien proposé, l'émigration vers les zones urbaines entraîne le déclin des populations de nombreux villages. Selon les prévisions, de nombreux villages insulaires seront vides d'ici à 2030. La perte de ces populations aboutirait aussi à la perte de connaissances et de valeurs écologiques traditionnelles qui soutiennent les liens nature-culture, dans les écosystèmes des étendues cotidales. Autrefois, on considérait que les pêcheries des étendues cotidales étaient intrinsèquement liées aux moyens d'existence et à la culture des communautés locales. Le bien proposé est un des endroits où l'on peut encore observer quatre activités traditionnelles du patrimoine de pêche important au niveau national (la culture des algues/laver, la pêche à la main, la saliculture et l'utilisation de *Peolbae* et d'autres équipements de pêche traditionnelle). La poursuite de ces pratiques traditionnelles a renforcé les droits culturels des communautés et contribue déjà, dans certaines régions, à des activités touristiques écoculturelles durables. Les dispositions de la Loi sur la conservation des zones humides et les objectifs du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère ont aidé à reconnaître officiellement et soutenir les moyens d'existence et le partage des avantages des communautés locales. Les communautés sont également autogérées et disposent de leurs propres règles et règlements concernant la récolte, notamment les fermetures temporelles et spatiales (par exemple, les mois de fermeture pour l'ostréiculture et la récolte des coques diffèrent dans chaque comté).

4.5 Menaces

Autrefois, les zones côtières de la République de Corée ont subi des impacts sévères de projets d'assèchement : une évaluation, réalisée en 2008, a chiffré la totalité des étendues intertidales asséchées en République de Corée à 60 800 ha, selon le Ministère du transport terrestre et des affaires maritimes, ce qui représente 22 % de toute la

superficie des zones humides du pays. Le développement du littoral a entraîné un déclin de plus de 65 % des étendues cotidales depuis les années 1950.

Sur le plan positif, la politique se transforme, passant de l'assèchement à grande échelle à la conservation des étendues cotidales et, dans certains sites asséchés, des travaux de restauration sont en cours. L'adoption récente de la Loi sur les étendues cotidales et l'adoption d'autres lois depuis la fin des années 1990, comme la Loi sur la conservation des zones humides et la Loi sur la conservation et la gestion des écosystèmes marins témoignent de ce changement. Comme noté dans le dossier, c'est le projet d'assèchement de Saemangeum qui a eu l'impact le plus marqué sur le bien proposé, modifiant l'apport sédimentaire et la biodiversité de Gochang Getbol et de Shinan Getbol. Aujourd'hui, le bien proposé et sa zone tampon sont protégés légalement contre tout assèchement futur et il n'y a pas de nouveau projet d'assèchement à grande échelle prévu dans la zone environnante.

Le dossier de la proposition indique que la pérennité et la viabilité à long terme de Getbol dépendent des apports de sédiments terrestres, continus, réguliers et à long terme, de plusieurs grands fleuves. À la question du Panel du patrimoine mondial de l'UICN sur le suivi et l'atténuation des impacts concernant la modification des cours d'eau et les bassins versants, l'État partie a répondu qu'après la construction du barrage sur le fleuve Geumgang, la sédimentation dans les étendues cotidales de Seocheon Getbol Yubudo est devenue plus boueuse. Toutefois, on constate aujourd'hui un nouvel équilibre dans la sédimentation de l'étendue cotidale avec une distribution stabilisée et une bonne qualité de l'eau depuis 1997. L'information fournie ne décrit aucune protection ni aucun suivi en amont pour maintenir les charges de sédiments ou réguler les matières nutritives qui arrivent dans les zones cotidales.

La pollution marine est un problème majeur qui touche tous les éléments. Les déchets marins proviennent à la fois de l'intérieur et des eaux marines internationales. Le plan de gestion de base des déchets marins du pays pour 2019-2023 vise à réduire les déchets marins de 50 % d'ici à 2030 et de nombreuses activités sont en cours. Par exemple, les autorités fournissent un appui aux pêcheurs pour qu'ils recueillent et éliminent de manière sécuritaire les déchets marins, y compris dans plusieurs points de collecte terrestres et en mer. Toutefois, il semble que les efforts devront être démultipliés pour traiter cette question dans les zones proposées. Un autre problème potentiel est la pollution des étendues cotidales par des sources terrestres bien que cela puisse être atténué par un réseau de stations de traitement des eaux usées dans la région.

Les couloirs de navigation de la mer Jaune immédiatement adjacents à Getbol sont parmi les plus fréquentés du monde et, en 2009, de vastes zones de Getbol ont été gravement touchées par la marée noire de l'Hebei Spirit ayant dérivé de Daesan dans le nord

jusqu'à la pointe méridionale de la péninsule. Les pétroliers doivent maintenant rester à une distance de 10 à 25 milles en mer et les navires-citernes à coque unique ne sont plus autorisés à entrer dans les ports.

Dans le bien proposé, la pêche est traditionnelle, autorégulée et limitée, mais en dehors du bien proposé, les pêcheries sont exploitées de manière intensive dans la mer de Corée occidentale. Plus de 250 espèces ciblées sont prélevées par environ 80 000 navires de pêche. Il n'y a que peu d'informations sur le statut de nombreuses espèces exploitées par les pêcheries commerciales, mais on considère généralement que les stocks sont globalement en déclin.

Le tourisme est concentré sur quelques lieux seulement du bien proposé et de sa zone tampon (surtout autour de la ville de Suncheon), et il n'y a que peu, voire pas du tout, de tourisme dans bien des zones les plus reculées (beaucoup de très petites îles).

La perte d'habitats le long de la voie de migration a un impact sur les limicoles qui est de plus en plus documenté mais les menaces, pour les oiseaux terrestres, sont beaucoup moins bien comprises. La perte d'habitats serait aussi, selon certaines hypothèses, un facteur du déclin des migrateurs dépendant des forêts comme les Tyrannidés et les Turdidés qui passent l'hiver en Asie du Sud-Est. Des données rassemblées sur l'Asie tempérée révèlent que de nombreuses populations de passereaux migrateurs ont diminué même si l'on constate peu de pertes d'habitats sur leurs lieux de nidification. Des études récentes montrent désormais que la chasse est aussi une menace grave pour de nombreux oiseaux terrestres migrateurs.

Les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer sont aussi une menace grave mais leurs effets exacts sur le bien ne sont pas très bien compris. Le dossier de la proposition décrit toute une gamme de stratégies de planification, surveillance et adaptation entreprises par la République de Corée à cet égard.

En résumé, cette proposition pose des problèmes importants et ne remplit pas les obligations d'intégrité, notamment du point de vue des limites qui sont actuellement considérées comme trop restreintes dans leur portée. En voulant limiter le choix des éléments répondant aux trois critères en même temps, l'on a abouti à un bien proposé qui est incomplet pour chacun des trois critères. La région fait l'objet d'importantes menaces qui sont traitées par une approche de protection et de gestion globalement avisée dans les régions qui constituent la proposition. Toutefois, malgré des progrès louables en matière de renforcement de la protection, comme par exemple la lutte contre les dommages des anciens travaux d'assèchement dans la zone côtière, il reste plusieurs faiblesses importantes lorsqu'on examine la protection au sens large des processus et des écosystèmes dont

dépendent la biodiversité et la géodiversité du bien proposé.

5. AUTRES COMMENTAIRES

5.1 Considérations relatives à l'approche en série

a) Comment l'approche en série se justifie-t-elle ?

La justification de l'approche en série s'appuie, en particulier, sur une approche qui vise à reconnaître la valeur universelle exceptionnelle au titre du critère (viii) et, dans une moindre mesure, du critère (x). Les quatre éléments appartiennent au système de circulation sédimentaire plus vaste du fleuve Geumgang. Tous représentent des étendues cotidales de type insulaire (archipel), mais chacun a une géomorphologie côtière différente, avec des structures de circulation sédimentaire distinctives. Il y a aussi des différences notables dans les valeurs écologiques et biologiques des différents éléments, y compris du point de vue de la composition des espèces, de la répartition et de l'interaction. L'UICN considère qu'il est justifié d'examiner une approche en série pour cette proposition compte tenu du manque de protection et de gestion de vastes régions intertidales de la République de Corée. Toutefois, l'approche adoptée pour sélectionner les éléments composants pose un problème fondamental et a conduit à l'omission de zones clés répondant au critère (x) de la proposition. De l'avis de l'UICN, il en est résulté une approche de sélection du site trop restrictive du point de vue du filtrage des éléments. Dans une approche en série appliquant plusieurs critères, il est possible d'inclure des éléments qui ne répondent qu'à certains des critères généraux pour la série dans son ensemble. Plus précisément, dans ce cas, il serait possible d'inclure dans la proposition des zones intertidales répondant principalement au critère (x) et, dans une moindre mesure, au critère (viii). En outre, l'absence de systèmes de protection et de gestion dans certains lieux, associée au manque d'appui de la part des communautés locales, semble avoir empêché de concevoir une vision comptant une série finie d'éléments, proposés en plusieurs phases.

b) Les éléments séparés du bien proposé sont-ils liés sur le plan fonctionnel du point de vue des obligations énoncées dans les Orientations ?

Les quatre éléments sont liés sur le plan fonctionnel parce qu'ils partagent la principale source sédimentaire, le fleuve Geumgang et, du point de vue de la proposition, représentent des éléments contrastants de Getbol. Toutefois, le niveau de connectivité et d'intégrité du bien est compromis par le littoral artificiel, les constructions sur les cours d'eau, les modes d'occupation des sols dans les environs, les anciens projets d'assèchement des terres et les vastes projets d'infrastructure, et il y a peu de liens fonctionnels directs entre les éléments, sauf dans le contexte de l'appui cumulé qu'ils apportent aux espèces migratrices.

c) Existe-t-il un cadre de gestion global efficace pour tous les éléments du bien proposé ?

Le dossier de la proposition décrit un projet de plan de gestion intégrée pour l'ensemble du bien qui serait entièrement activé après l'inscription, notamment un Comité de gestion intégrée du patrimoine mondial de Getbol, un Centre du patrimoine mondial de Getbol et des Bureaux de gestion locaux ainsi qu'un Réseau de comités de gestion locaux. Il y a un système de gouvernance et de gestion documenté dont des éléments clés sont déjà en place, notamment des Comités de gestion locaux et l'Équipe de promotion du patrimoine mondial qui assure une coordination globale depuis 2014.

6. APPLICATION DES CRITÈRES

L'inscription de **Getbol, étendue cotidale coréenne (République de Corée)** est proposée au titre des critères naturels (viii), (ix) et (x).

Critère (viii) : exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre

L'affirmation selon laquelle le bien proposé est le meilleur exemple, et peut-être le seul, d'étendues cotidales de type insulaire dans un contexte macrotidal, sous climat tempéré chaud, et le fait que le bien contienne la vasière intertidale de l'Holocène la plus épaisse que l'on connaisse, sont importants et bien documentés dans le dossier. Toutefois, les arguments ne sont pas convaincants du point de vue de la démonstration de la valeur universelle exceptionnelle car ils sont assez spécialisés et étroits dans leur portée, tendant à souligner des éléments distinctifs d'échelle relativement petite plutôt qu'une approche intégrée avec les valeurs de conservation de la mer Jaune dans son ensemble. Un seul élément, Shinan Getbol, se compose de manière très dominante d'un système particulièrement complexe de vasières ; les autres éléments sont limités dans leur étendue géomorphologique et/ou démontrent principalement des valeurs qui sont surpassées par celles de la mer des Wadden, un bien de plus grande échelle.

L'UICN considère en outre que le choix limité de quatre éléments, dont trois sont petits, manque d'échelle suffisante pour capter de manière adéquate la diversité du système de vasières intertidales et ne comprend pas tous les paramètres nécessaires pour remplir les conditions d'intégrité. L'intégrité de la série est aussi compromise par un littoral fortement modifié et d'autres activités humaines. Une zone considérablement reconfigurée et beaucoup plus vaste devrait être proposée pour ce critère afin qu'il puisse être applicable.

L'UICN considère que le bien proposé ne remplit pas ce critère.

Critère (ix) : Écosystèmes/communautés et processus écologiques et biologiques en cours

Le bien proposé abrite des valeurs d'importance nationale et régionale mais il existe plusieurs exemples comparables de systèmes de vasières intertidales de grande complexité écologique le long des littoraux de la planète, souvent à une plus grande échelle et dans des écosystèmes globalement plus intacts. Les valeurs décrites dans les éléments du bien tel qu'il est proposé actuellement ne sont pas uniques à ces éléments et, dans la plupart des cas, leur importance mondiale, que ce soit en qualité ou en quantité, n'est pas prouvée de manière convaincante. Il y a beaucoup de biens du patrimoine mondial plus grands, plus divers et/ou plus intacts, comprenant des écosystèmes terrestres-côtiers-marins interconnectés et les zones terrestres et marines relativement petites, au-delà des étendues cotidales, intégrées dans le bien proposé ne fournissent pas la même continuité et connectivité à grande échelle, « de la crête au récif », que les autres biens. Certes, les processus écologiques et biologiques en jeu comprennent de nombreux aspects remarquables et exemplaires mais la proposition ne justifie pas de manière convaincante qu'ils soient de valeur universelle exceptionnelle.

Les considérations d'intégrité sont également importantes et, à l'exception de Shinan Getbol, le bien proposé comprend des zones relativement petites qui ont été soumises de longue date à une utilisation par l'homme. Il y a une grande proportion (31 %) de littoraux construits artificiels et la plupart des grands cours d'eau ont été modifiés par des barrages (y compris les fleuves Geumgang et Yeongsan). Le bien n'a qu'une zone tampon terrestre étroite et il est, à bien des endroits, entouré de paysages fortement modifiés (urbains, industriels et agricoles). Le projet d'assèchement de Saemangeum et d'autres vastes projets d'infrastructure (par exemple, des ponts et des ports) ont aussi affecté certaines parties du bien proposé. Tout cela limite le caractère exhaustif et intact des processus écologiques et biologiques par rapport à leur état naturel d'origine, compte tenu de la petite échelle des zones choisies pour intégration dans la série. Pour que ce critère puisse être applicable, il faudrait proposer une région beaucoup plus vaste et reconfigurée de manière significative, comprenant des éléments importants pour la représentation des processus écologiques, tels que les arrière-pays et les estuaires des cours d'eau d'alimentation.

L'UICN considère que le bien proposé ne remplit pas ce critère.

Critère (x) : Biodiversité et espèces menacées

Le bien proposé comprend plusieurs habitats naturels d'importance cruciale pour la conservation *in situ* de la biodiversité dans la région de la mer Jaune, y compris des espèces menacées et endémiques. Il abrite 47 espèces d'invertébrés marins endémiques (de la mer Jaune) et 5 qui sont en danger. Reflet de la diversité des habitats (îles, berges rocheuses, plages, étendues de sable, vasières et marais salés, notamment), environ 2150 espèces de plantes et d'animaux ont été enregistrées. Le bien proposé comprend certains des sites étapes d'importance critique pour plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs

menacées au plan mondial (au moins une espèce En danger critique, cinq En danger et six Vulnérables) le long de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie (EAAF).

Toutefois, le choix des sites à inclure dans le bien proposé ne remplit pas intégralement les obligations en matière d'intégrité du point de vue de l'exhaustivité et il ne recouvre que partiellement quatre Sites Ramsar, trois sites du réseau de la voie de migration EAAF et plusieurs Zones clés pour la biodiversité (ZCB) tandis qu'il omet des zones adjacentes à ces sites prioritaires et exclut complètement d'autres ZCB situées sur la côte. La configuration proposée de zones tampons très étroites ne semble pas soutenir de manière adéquate la protection des habitats, en excluant d'importantes parties de l'arrière-pays et en ne fournissant pas de couche de protection additionnelle contre les impacts d'activités anthropiques intenses dans le voisinage.

L'UICN considère que le bien proposé pourrait remplir ce critère, sous réserve d'une révision importante après un nouvel examen et une extension des limites des éléments pour inclure des zones d'importance cruciale pour la conservation de la biodiversité, soutenues par des zones tampons agrandies et de taille suffisante et par des dispositions adéquates en matière de protection et de gestion.

7. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte la décision suivante :

1. Ayant examiné les documents WHC/21/44.COM/8B et WHC/21/44.COM/INF.8B2 ;

2. Diffère la proposition **Getbol, étendue cotidale coréenne (République de Corée)**, en notant les valeurs de biodiversité importantes de cette région qui pourraient prétendre à la valeur universelle exceptionnelle, afin que l'État partie puisse préparer une nouvelle proposition axée sur le critère (x) et notamment :

- a) faire un examen critique du choix des éléments et des configurations du point de vue de la conservation de la biodiversité et des espèces menacées, en tenant compte de l'occurrence et de l'abondance des espèces, en particulier des oiseaux migrateurs et des invertébrés marins endémiques, pour intégrer des zones appropriées d'importance internationale reconnue pour la conservation,
- b) réviser la justification de la valeur universelle exceptionnelle conformément à une proposition reconfigurée, axée sur le critère (x),
- c) faire un examen critique, en vue d'une proposition reconfigurée, de la conception et de l'efficacité des zones tampons, en agrandissant les zones tampons proposées au-delà de 100 mètres, dans toute la mesure du possible, et en garantissant que les

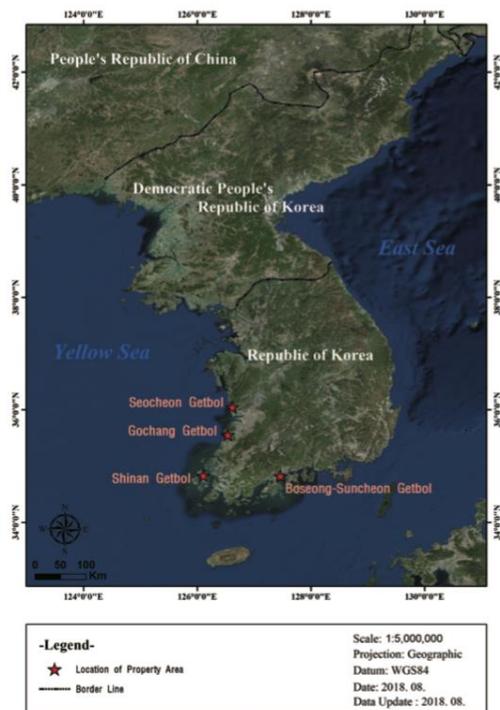
régimes des zones tampons atténuent les effets potentiels des activités qui ont lieu aux alentours du bien proposé,

- d) poursuivre le développement d'un plan de gestion intégrée pour une proposition reconfigurée, en mettant plus fortement l'accent sur la protection et la gestion de la biodiversité et des espèces menacées ;

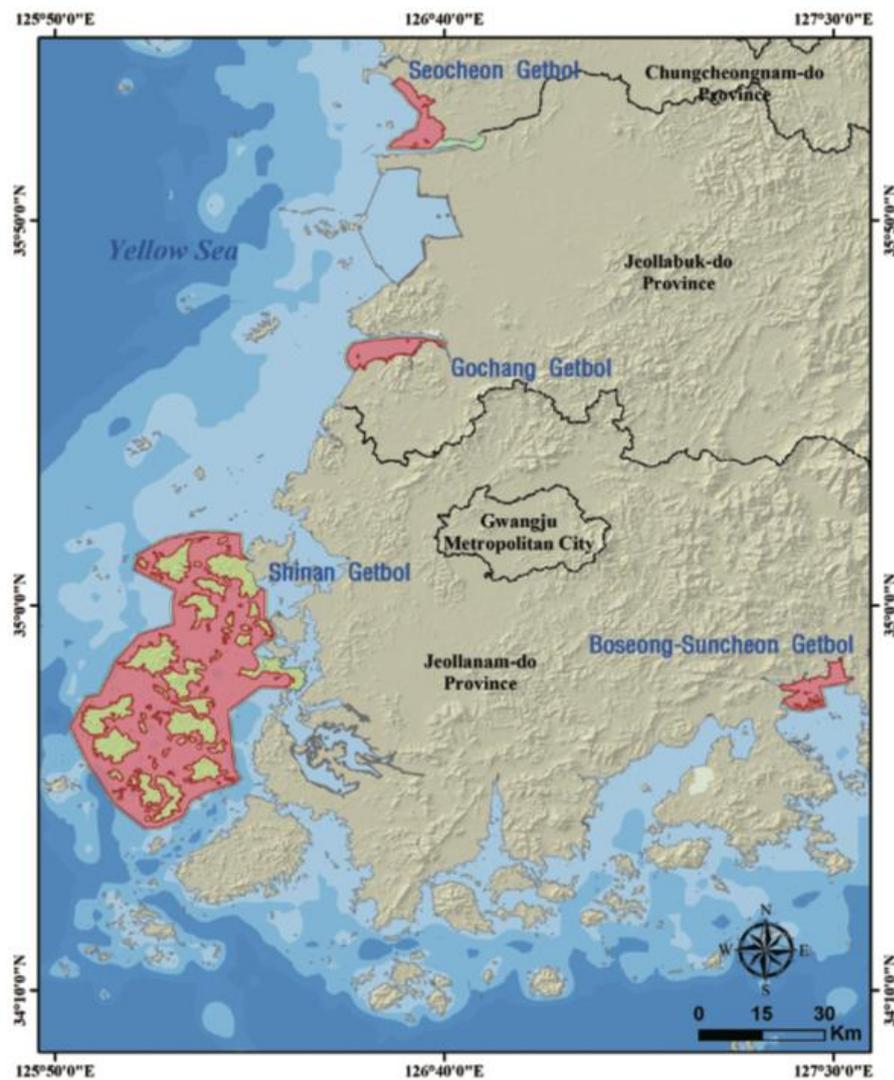
3. Demande à l'État partie d'indiquer, dans la nouvelle proposition, ses intentions concernant de futures phases d'extension, dans le cadre d'une approche clairement définie et régie par un calendrier, en vue d'intégrer des habitats plus critiques de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie ;

4. Exprime sa satisfaction pour les efforts importants déployés à ce jour pour ce processus de proposition, y compris les contributions à tous les niveaux et en particulier des communautés locales et encourage l'État partie à tirer parti de cet investissement pour mettre au point un dossier révisé et actualisé ;

5. Encourage aussi l'État partie, conformément à la décision **43 COM 8B.3**, à renforcer encore la collaboration avec d'autres États parties concernés pour améliorer la conservation d'habitats critiques le long de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie dans l'optique de la soumission éventuelle de propositions futures de biens en série transnationaux, et/ou d'extensions et, en particulier, à coordonner ses travaux avec l'État partie Chine dans le contexte de la proposition de phase II du Sanctuaire d'oiseaux migrateurs le long du littoral de la mer Jaune et du golfe de Bohai de Chine, éventuellement dans le cadre de l'Accord Corée-Chine de 2007 sur la protection des oiseaux migrateurs.



Carte 1: Emplacement du bien proposé



Carte 2: Bien proposé et zone tampon

